Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Sous-direction de la recherche, de l'innovation, du développement et de la coopération internationale
Bureau de la mission de l'enseignement agricole pour l'animation et le développement des territoires
Adresse : 1ter, avenue de Lowendal
75700 Paris 07 SP

Suivi par : Michèle PHELEP
Tél : 01 49 55 50 96
michele.phelep@agriculture.gouv.fr
michele.phelep@educagri.fr

Secrétariat Général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des personnels
Adresse : 78 rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

Suivi par : Denis FEIGNIER
Tél : 01 49 55 44 75

NOTE DE SERVICE
DGER/SDRIDCI/N2005-2083
SG/SRH/GESPER/N2005-1274
Date: 20 octobre 2005

Date de mise en application : immédiate
Date limite de réponse : 30 novembre 2005
Nombre d'annexe: 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Appel à projets pour 2006 et à manifestations d'intérêt pour 2007 pour le dispositif expérimental concernant les ingénieurs (IGREF et IT) chefs de projet de partenariat au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Mots-clés : projet, partenariat, recherche – développement – formation, territoire, ingénieur

Destinataires	
Pour diffusion et mise en oeuvre : Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole, sous couvert de Mesdames et Messieurs les DRAF et les DAF,	Pour information : M. le Directeur de l'ENGREF Madame la Présidente Directrice générale de l'INRA M. le Président Directeur général de l'IFREMER M. le Directeur général du Cemagref M. le Directeur général du CIRAD M. le Directeur général de l'ACTA M. le Directeur de l'ACTIA M. le Directeur général de l'APCA Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement supérieur, public et privé Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt Administration centrale CGGREF

1- Enjeux et objectifs

En raison de l'importance de l'enjeu lié au maintien de l'activité d'ingénieurs dans l'enseignement technique agricole et dans l'objectif de renforcer les relations recherche-formation-développement, des postes de chefs de projet ont été créés conformément aux modalités retenues par le Secrétariat Général et la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche en concertation avec le Conseil Général du Génie Rural des Eaux et Forêts (Délégation à l'Orientation et au Suivi, CGGREF DOS) et le Cemagref.

L'ingénieur, placé en position d'activité au Cemagref, est chargé de la mission de chef de projet auprès du directeur de l'EPLEFPA, par convention pour la durée déterminée par le projet (3 à 5 ans).

La présente note a pour objectif de susciter des projets. Deux formes de réponses sont attendues, soit une proposition de projet pour 2006 soit l'établissement d'une manifestation d'intérêt pour un projet en 2007.

Pour ces deux modalités, les objectifs recherchés sont les mêmes et répondent à une série d'exigences vis-à-vis de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) qui sont détaillées ci-dessous.

2- Un projet clairement identifié auprès d'un EPLEFPA.

Le projet doit **nécessairement** :

- s'inscrire dans **le projet d'établissement** (voire dans le projet régional ou interrégional de l'enseignement agricole) et s'insérer dans l'ensemble de ses activités actuelles et futures ;
- apporter une dimension nouvelle dans la problématique de la liaison Recherche/Formation/Développement, s'appuyant sur **des partenariats** existants ou projetés mais identifiés :
  - avec la recherche et l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, le projet peut utilement être accompagné par une démarche de mise en place de licence professionnelle, qui constitue un gage d'interactions avec l'enseignement supérieur et la recherche. Le projet peut tout aussi utilement comporter un volet expérimental en lien avec l'exploitation ou l'atelier technologique de l'établissement.
  - avec les organisations professionnelles à vocation technique ou les structures à vocation territoriale (y compris les services déconcentrés) pour répondre à l'ensemble des thématiques couvertes par l'enseignement agricole, en particulier pour anticiper les questions posées à la recherche par la nouvelle politique agricole commune, le développement des territoires ruraux ou le développement de l'industrie agroalimentaire. A ce niveau, le projet participe à l'insertion de l'établissement dans son territoire ;
- comporter un volet financier identifié : au travers d'un budget spécifique, l'établissement doit avoir prévu tous les **moyens de fonctionnement** liés à sa réalisation, quelle qu'en soit l'origine (ressources affectées ou moyens des partenaires). Ces moyens doivent permettre le fonctionnement d'une équipe de projet interne à l'établissement et doivent comprendre les moyens « d'interface » dédiés au projet et à son environnement tels que la formation du chargé de mission, les liens avec les Unités Mixtes de Recherche (UMR), le fonctionnement du comité de suivi, etc… ;
- être **circonscrit dans le temps, entre 3 et 5 ans**, durée correspondant à la durée habituellement convenue pour le premier poste du parcours professionnel des ingénieurs ;

En termes d'organisation :

- le projet doit comprendre une **dimension pédagogique**. Il doit mettre en évidence **les perspectives de liaison avec les formations dispensées par l'EPLEFPA, ce qui justifie que le chef de projet apporte sa contribution à la mise en œuvre du volet pédagogique du projet de l'établissement.** Les interventions pédagogiques du chef de projet doivent être positionnées dans le ou les référentiels de formation (initiales, continues ou par apprentissage) et être cohérentes avec le projet qui lui est confié ;

- le chef de projet doit pouvoir s'appuyer sur **une équipe de projet interne identifiée** et doit pouvoir participer régulièrement aux réunions de direction afin de faire le point sur l'avancement du projet.
- le projet doit être **préparé avec les partenaires** puis formalisé par **une convention entre l'EPLEFPA, le DRAF et les partenaires,**
- Localement le DRAF/SRFD organisera **un comité de suivi** rapproché impliquant les acteurs du projet. Ce comité devra comporter des représentants de la recherche et du développement; il sera notamment chargé d'apporter au chef de projet un appui pour appréhender le contexte territorial du projet, pour la construction du projet détaillé et sa mise en œuvre, pour l'identification d'un tuteur scientifique adapté (cf ci-après) ; il se réunira au moins trois fois par an et adressera les comptes rendus des réunions à la DGER sous-direction Recherche, Innovation et Coopération (RIC) et au chargé de mission pour le suivi du dispositif (P. Demangeot, Cemagref) ;
- **un tuteur scientifique et technique** sera nommé, sur proposition de l'EPLEFPA et du Cemagref, par le comité de pilotage national. Il appartiendra à un organisme de recherche public (de préférence le Cemagref si le thème s'y prête), d'enseignement supérieur ou de développement ;

3- Pour les affectations 2006, un appel à projet auprès des EPLEFPA est lancé permettant d'identifier les projets potentiels pour l'affectation d'IGREF et d'IT.

Cette procédure permettra de vérifier l'existence et la consistance du projet.

Les réponses, établies **selon le modèle joint**, seront transmises à la DGER/sous direction RIC sous couvert des DRAF/SRFD et devront permettre de disposer des éléments décrivant le projet envisagé, les partenariats (enseignement supérieur, recherche, professionnels...) et les moyens affectés. Chaque dossier sera expertisé par deux experts indépendants du domaine et une personne de la DGER. Sur cette base, le comité de pilotage national présélectionnera une liste de projets.

Les projets orientés plutôt vers la recherche seront fléchés vers les **ingénieurs du génie rural des eaux et forêts** (**IGREF)**, ceux orientés plutôt vers le développement seront destinés aux **ingénieurs des travaux (IT)**.

Dans un second temps et si possible avant le choix définitif (le calendrier le permet pour les postes d'IGREF mais pas cette année pour les postes d'IT), les directeurs d'EPLEFPA concernés seront audités par le comité de pilotage national.

Pour 2006 ces éléments permettront au comité de pilotage national de retenir :
- d'une part, au maximum 6 postes à proposer en affectation aux ingénieurs sortants de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF) afin, en tenant compte des spécialisations et des choix des candidats, d'aboutir à **4 affectations d'IGREF** au titre de 2006.
- D'autre part, au maximum 6 postes à proposer en affectation aux ingénieurs sortant des Ecoles Nationales des Ingénieurs des Travaux Agricoles (ENITA) et de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES) afin, en tenant compte des spécialisations et des choix des candidats, d'aboutir à **4 affectations d'IT** au titre de 2006

Dans les deux cas, les postes seront pourvus en priorité suivant un classement qui aura été établi par le comité de pilotage national.

4- Pour les affectations 2007, un appel à manifestation d'intérêt est lancé.

L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt est, d'une part, de disposer d'un délai pour améliorer un projet non abouti en liaison avec le comité de pilotage voire des partenaires extérieurs pertinents et, d'autre part, de présenter les projets aux élèves avant la fin de leur scolarité afin de développer leur intérêt et éventuellement, en ce qui concerne les IGREF, d'influer sur leur spécialisation.
Les réponses, établies selon le modèle joint, pourront être moins abouties que celles à l'appel à projet 2006. En particulier il n'est pas nécessaire d'apporter une réponse complète à toutes les questions du cahier des charges.
Chaque manifestation d'intérêt fait l'objet d'une expertise et d'une évaluation conseil par le comité de pilotage national, dont la synthèse est communiquée à l'EPLEFPA concerné.
Les projets devront être représentés à l'appel à projet pour 2007, à la suite duquel 12 projets seront sélectionnés pour proposition aux élèves ingénieurs afin d'affecter au final 4 IGREF et 4 ingénieurs des travaux.

5- La démarche expérimentale, à laquelle l'Observatoire des Missions et des Métiers est associé, est prévue sur une durée de cinq ans (2003-2007) au terme de laquelle elle sera évaluée. Un suivi est prévu au niveau national, par un comité de pilotage constitué à cet effet. Un appui et un suivi des ingénieurs par la DOS sont mis en place par le CG GREF.

Un appui à la démarche expérimentale est apporté par le Cemagref. Dans ce cadre, une mission de suivi du dispositif a été confiée à P. Demangeot.

A partir de ces éléments, nous souhaitons disposer impérativement avant le **30 novembre 2005 à 18 heures**, des déclarations d'intention établies selon le modèle ci-joint (par courrier postal en 16 exemplaires et par mail à l'attention de *michele.phelep@educagri.fr*) en précisant s'il s'agit d'un projet pour 2006 ou d'une manifestation d'intérêt pour 2007. **Le projet d'établissement sera joint aux déclarations d'intention qui devront être accompagnées de l'avis motivé du DRAF/SRFD ainsi que d'un classement des propositions régionales.**

Le Secrétaire Général

Dominique SORAIN

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Michel THIBIER

DGER SG
RIC/BADT
ANNEXE

Ingénieurs chefs de projets de partenariat dans les EPLEFPA
Déclaration d'intention de projet pour 2006 ou de manifestation d'intérêt pour 2007
Cadre de réponse

NB : l'attention est attirée sur le fait que ces éléments doivent permettre de réaliser une expertise du projet et d'établir un classement : il importe qu'ils soient fiables et puissent donner lieu en cas d'acceptation du projet à des engagements concrets et précis.

Identification

Nom EPLEFPA
Coordonnées
Nom du responsable du dossier et coordonnées (mail)

Concernant le projet

- **Intitulé du projet**
- **Descriptif succinct du projet**
- **Situation actuelle** : Bilan détaillé des actions en cours dans le domaine du projet, moyens matériels mis en œuvre, état et caractéristiques du dispositif de R&D existant (plate forme technologique, insertion dans des réseaux formalisés …..), personnels impliqués (nominatif, statut, temps passé, financement s'il y a lieu…), partenaires impliqués (nominatif, sous quelle formalisation ?, pour quels objectifs ?, rôle de chacun…), état du partenariat de site, notamment avec la recherche et l'enseignement supérieur ; documentation et bibliographie de base existantes ; intérêt, acquis et limites de la situation actuelle pour l'établissement ;

- **Perspectives justifiant la nomination d'un chef de projet** : Nouveaux objectifs visés (préciser notamment en quoi ces objectifs s'inscrivent dans le projet d'établissement, et à quels enjeux stratégiques ils sont sensés répondre) ; ambitions correspondantes en matière d'extension, de renforcement et de formalisation des partenariats amont (recherche, enseignement supérieur) et aval (développement, industriels…) : avec qui, pour quels rôles respectifs (à justifier) ; de même , à quelles ambitions répondent ces objectifs vis à vis de l'insertion territoriale de l'établissement ? ; quels indicateurs paraissent pertinents pour faciliter le suivi de la mission ? ;

- **Actions concrètes envisagées avec le corps enseignant**, pour quels objectifs de formation, pour quelle pédagogie… ? quelles formes, quel niveau et quel volume d'intervention sont envisagés ? ;

- **Actions concrètes envisagées avec l'exploitation et/ou l'atelier technologique**….. ? quelles formes, quel niveau, quel volume d'intervention, quelle participation des élèves, sont envisagés ? ;

- **Moyens spécifiques prévus** :
  - quant à la structuration d'une équipe de projet interne (sous quelle forme ?, estimation du temps disponible de chacun selon les volets du projet ; des engagements – nominatifs, formels - sont-ils déjà pris ?, quelle position de responsabilité envisage-t-on pour le chef de projet au sein de cette équipe ?, des décharges d'enseignement sont-elles prévues et si oui, à quelle hauteur et comment seront-elles - éventuellement - financées ?) ;
  - besoins en moyens matériels spécifiques nouveaux s'il y a lieu (lesquels ?, quelles sources de financement ?…) ;
  - budget spécifique de fonctionnement prévu pour cette mission, origine des ressources ;

- **Faisabilité du projet**
  - Selon vous, quels atouts sont de nature à conforter la faisabilité de la mission et à faciliter l'action du chef de projet ?
  - Selon vous, à quelles types de difficultés spécifiques risque-t-il d'être confronté ?

- Avez vous déjà communiqué en interne sur ce projet et la proposition que vous présentez ? Auprès de qui ? Sous quelle(s) forme(s) ? Quelles réactions avez vous été amené à relever ? – Mêmes questions, en externe ?

Concernant le chef de projet

- **Compétences spécifiques attendues ;**
- **Moyens matériels de fonctionnement mis en place (bureau, équipement informatique, accès internet…) ;**
- **Un comité de suivi est prévu : composition envisagée ?**
- **Quel niveau d' intégration du chef de projet à l'équipe de direction de l'EPLEFPA est envisagé ?**
- **Un tuteur scientifique externe est-il d'ores et déjà pressenti ? Si oui, préciser qui, quelle origine, quel profil … ?**

Joindre le projet d'établissement

Signature : Le directeur de l'EPLEFPA

Signature et avis motivé du DRAF